

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le rapport du comité des transports et des communications sur ce projet de loi, car les mesures que nous adoptons depuis quelque temps accordent à d'autres organismes les fonctions que la Chambre remplissait et qu'elle remplit encore dans une faible mesure par rapport à ce genre de mesure. Les députés le savent, le bill a trait à un pipe-line et il soulève un problème courant parce que la société demande non pas une route canadienne mais une route qui passe par les États-Unis et, par conséquent, l'établissement de plusieurs sociétés au lieu d'une qui opérerait au Canada. J'ai lu le rapport et une chose mérite d'être signalée: comme l'indique la société, les deux tiers du parcours se trouvent au Canada et le tiers aux États-Unis. Le coût sera de 4 millions de dollars pour le tronçon canadien et de 2 millions pour le tronçon américain. On se demande pourquoi chaque mille coûte plus cher aux États-Unis qu'au Canada. Un de mes voisins dit que c'est parce que le terrain là-bas est rocailleux.

Cela m'amène à parler d'un autre argument invoqué par la compagnie, lorsqu'on lui a demandé pourquoi le parcours ne passait pas par le Canada. La compagnie a signalé que l'autre parcours partirait de la ligne transcanadienne et se rendrait jusqu'à la périphérie du bouclier canadien et qu'il faudrait affronter les obstacles causés par les cours d'eau et le roc, ce qui n'était pas jugé avantageux. Ce n'est peut-être pas la véritable raison pour laquelle le parcours ne passe pas au Canada et cela pose un problème que je voudrais exposer. La raison pour laquelle le parcours passe par les États-Unis, c'est que la compagnie a l'intention de vendre une quantité considérable de gaz aux États-Unis et qu'elle a fondé une compagnie américaine pour travailler en collaboration avec la compagnie canadienne récemment établie, toutes deux appartenant à l'Inter City Gas. La chose est attribuable au fait qu'il existe un marché lucratif pour le gaz aux États-Unis, tandis qu'au Canada il n'est que restreint. Voilà pourquoi, à mon avis, le représentant de la compagnie aurait pu signaler à juste titre que l'argent provenant de cette entreprise retournerait aux États-Unis.

• (5.00 p.m.)

Nous le savons tous, il y a un marché très limité dans cette région. Si le gazoduc revient au Canada c'est sans doute uniquement pour alimenter la nouvelle usine de pâte et papier

[M. Reid.]

de la région de Fort Frances. Nous n'avons rien contre. De fait, nous nous réjouissons de la tournure des événements car l'acheminement du gaz permettra l'exploitation de ce complexe.

Une des lacunes des discussions en comité c'est parfois l'impuissance ou l'indifférence à comparer les coûts par rapport aux services rendus au Canada par ce gazoduc. J'ai lu le rapport mais je ne connais pas la distance, car je ne sais pas si le gaz sera acheminé directement à Fort Frances par la Trans-Canada Pipe Line ou s'il fera un crochet à partir du sud de Winnipeg avant d'atteindre la région de Fort Frances. La question est de taille et aura une incidence sur le prix du pied cube de gaz livré à l'usine de pâte et papier de Fort Frances, car le volume vendu aux États-Unis dans les localités que traverse le gazoduc créera une différence de prix. Il est improbable qu'il n'y ait aucune vente le long de son parcours.

J'ai noté avec plaisir que, dans l'ensemble, il s'agit d'une entreprise canadienne dont la plupart des actions sont détenues par des Canadiens, (environ 90 p. 100), et qui a réussi à vendre du gaz au Minnesota et au sud du Manitoba. Je me suis toujours intéressé au choix du tracé pour un gazoduc ou un oléoduc. Nous retrouverons ce problème lorsque nous étudierons l'éventualité d'un oléoduc qui traverserait le Canada pour desservir les marchés de l'Est.

Nous semblons nous en remettre entièrement à l'Office national de l'énergie pour savoir si le coût justifie les moyens et si la compagnie devrait décider où construire un pipe-line en se fondant sur l'étendue du marché ou le potentiel de vente. Il faudrait comparer les avantages de ce tracé plus court et d'un parcours exclusivement à l'intérieur du Canada. Les coûts moins élevés permettront peut-être des économies, mais les dépenses d'établissement peuvent être plus onéreuses et les ventes seraient moindres que si un plus grand nombre de localités étaient desservies.

Cette société a de bons antécédents, me semble-t-il, monsieur l'Orateur. De toute évidence, le comité l'a cru pour présenter la présente proposition. Toutefois, je me préoccupe encore de cette question. Je n'ai pas eu, comme les membres du comité, l'avantage de consulter la carte qui indique le tracé du futur aménagement. J'ignore s'il partira du pipe-line transcanadien au nord pour aller jusqu'à Fort Frances au sud, et j'ignore également quel autre tracé serait nécessaire pour